



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2705-A-SD  
(01-2021)



12321\*07

Date de réception :

Nom du service :

## DÉCLARATION PARTIELLE DE SUCCESSION – ASSURANCE-VIE ET CERTIFICAT D'ACQUITTEMENT OU DE NON-EXIGIBILITÉ DE L'IMPÔT

À établir lorsque le défunt était titulaire d'un contrat d'assurance-vie

Formulaire obligatoire en vertu des articles 292A de l'annexe II au code général des impôts et 800 dudit code

**À déposer en 2 exemplaires**

### INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉFUNT (voir la notice n° 2705-A-NOT-SD)

Succession de :  Mme  M.

Nom de naissance

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance

Département de naissance

Adresse du domicile

Nous avons prérempli cet encadré d'après les informations que nous avons au sujet du défunt. Merci d'en vérifier l'exactitude et de le corriger ou compléter si nécessaire.

Toutes les informations sont obligatoires.

Commune de naissance

ou pays [si né(e) à l'étranger]

Date du décès :

Commune :

Service chargé de l'enregistrement du domicile du défunt (SDE/SPFE)<sup>(1)</sup> :

#### Procédure à suivre :

1) Vous recevez de la part de BNP Paribas Cardif **1 formulaire prérempli en 2 exemplaires par contrat** et par bénéficiaire à compléter. Vous pouvez également les imprimer depuis notre site : [succession-assurance-vie.cardif.fr](https://succession-assurance-vie.cardif.fr)

**Exemple :** vous êtes bénéficiaire de 2 contrats d'assurance vie et 1 contrat PER, vous devrez compléter 6 formulaires en tout.

2) Vous envoyez les formulaires au centre des impôts du défunt (adresse postale disponible sur : <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>).

3) Le centre des impôts vous les renvoie avec les encadrés bleus ci-dessous complétés.

4) Vous pourrez alors nous les transmettre afin de finaliser votre dossier de succession, soit en ligne depuis votre espace sécurisé, soit par voie postale à l'adresse suivante :  
BNP Paribas Cardif - Équipe Successions Epargne  
8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex.

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Déclaration 2705-A SD n° \_\_\_\_\_ enregistrée le \_\_\_\_\_

| Référence comptable | Mode de paiement | Date | Somme versée en euros |
|---------------------|------------------|------|-----------------------|
|                     |                  |      | €                     |
|                     |                  |      | €                     |
|                     |                  |      | €                     |

Ne pas remplir cet encadré,  
il est réservé à  
l'Administration fiscale.

## CERTIFICAT D'ACQUITTEMENT OU DE NON-EXIGIBILITÉ DE L'IMPÔT

Certificat  d'acquittement  
 de non-exigibilité de l'impôt

Bénéficiaire(s) pour le(s)quel(s) le certificat est délivré : \_\_\_\_\_

Service chargé de l'enregistrement (SDE/SPFE)<sup>(1)</sup> de : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Ne pas remplir cet encadré,  
il est réservé à l'Administration fiscale.

Ce formulaire Cerfa vous sera renvoyé  
avec les deux encadrés bleus ci-dessus  
complétés par l'Administration fiscale.

Le présent certificat n'exclut pas la possibilité pour l'administration de rectifier le montant des droits éventuellement dus à l'occasion d'un contrôle ultérieur. La législation prévoit, notamment, un abattement de 30 500 € par défunt et non par déclaration partielle de succession déposée par le(s) bénéficiaire(s) du ou des contrat(s) d'assurance-vie souscrit(s) par le défunt.

<sup>(1)</sup> SDE : service départemental de l'enregistrement. SPFE : service de la publicité foncière et de l'enregistrement.

**Le déposant peut être le bénéficiaire lui-même ou son représentant**  
(parent, tuteur, courtier ou autre représentant légal)

N° 2705-A-SD (01-2021)

**CADRE À REMPLIR PAR LE DÉPOSANT**

**Renseignements relatifs aux contrats d'assurance-vie. S'il y a plus de 4 bénéficiaires, utiliser plusieurs « page 2/2 »**

Désignation de l'organisme d'assurance :

|   |   | Assurance-vie autre que Plan Épargne Retraite                                      |   | Plan Épargne Retraite   | Informations concernant le(s) bénéficiaire(s) <sup>(2, 3)</sup> – 1 ligne par bénéficiaire |              |   |
|---|---|--|---|---|--|--------------|---|
| 1. N° de contrat ou de l'avenant <sup>(2)</sup> | 2. Date de souscription du contrat ou de l'avenant <sup>(2)</sup> | 3. Montant des primes versées après le 70 <sup>e</sup> anniversaire <sup>(2)</sup> | 4. Montant du capital à verser au titre des primes versées après le 70 <sup>e</sup> anniversaire <sup>(2)</sup> | 5. Montant du capital à verser en cas de décès après le 70 <sup>e</sup> anniversaire <sup>(2)</sup> | 6. Nom d'usage   | 7. Prénom(s) | 8. Montant de la part du bénéficiaire dans les primes versées (cf. col. 3) ou le capital à verser (cf. col. 4 ou 5) |
|   |   | €  | €   | €   |  |              | €   |
|   |   | €  | €   | €   |  |              | €   |
|   |   | €  | €   | €   |  |              | €   |
|   |   | €  | €   | €   |  |              | €   |

Le N° de(s) contrat(s) et la/les date(s) de souscription ou de modification du contrat par avenant sont normalement préremplis par BNP Paribas Cardif et également indiqués sur le premier courrier (intitulé: « constitution de votre dossier ») que nous vous avons envoyé pour ouvrir votre dossier de succession.

**En 3)** indiquez uniquement le montant des primes versées après le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.

**En 4)** figure le montant des primes versées après les 70 ans du défunt plus les intérêts générés par ce capital.

**Ces montants sont normalement préremplis et également indiqués sur le courrier « constitution de votre dossier ».**

Si le défunt a souscrit à un Plan d'Épargne Retraite et qu'il est décédé après son 70<sup>e</sup> anniversaire, le montant du capital à verser est indiqué sur un autre courrier que celui de l'assurance vie.

Si les informations ne sont pas préremplies, indiquez ici le nom et prénom d'un seul bénéficiaire par formulaire (en 2 exemplaires).

**Indiquez en 8)** le montant de la part qui doit revenir au bénéficiaire dans le capital à verser.

Ce montant est normalement prérempli par BNP Paribas Cardif et également indiqué sur le courrier « constitution de votre dossier ».

**Désignation du ou des bénéficiaires (un cadre par bénéficiaire). S'il y a plus de 2 bénéficiaires, utiliser plusieurs « page 2/2 »**

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Commune de naissance : \_\_\_\_\_  
Département de naissance : \_\_\_\_\_ ou pays [si né(e) à l'étranger] : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Lien de parenté avec le défunt : \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_ du mandataire ou du tuteur<sup>(4)</sup> :

?

Nous avons prérempli cet encadré d'après les informations que nous avons à votre sujet.

Merci d'en vérifier l'exactitude et de le corriger ou compléter si nécessaire.

**Toutes les informations sont obligatoires.**

**Désignation du ou des bénéficiaires (un cadre par bénéficiaire). S'il y a plus de 2 bénéficiaires, utiliser plusieurs « page 2/2 »**

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Commune de naissance : \_\_\_\_\_  
Département de naissance : \_\_\_\_\_ ou pays [si né(e) à l'étranger] : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Lien de parenté avec le défunt : \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_ Signature du bénéficiaire ou, le cas échéant, du mandataire ou du tuteur<sup>(5)</sup> :

<sup>(4)</sup> Fournir un mandat ou un jugement de tutelle ainsi qu'une pièce d'identité.